

Le journal du COREM

SOMMAIRE DU N° 6

- p.2** **Mise en bouche ... *Maité Lassime***
- p.3** **La médiation par les pairs ... *Ida Naprous***
- p.9** **Autour de ce texte : nos réflexions**
- p.9** **Participation au thème : La médiation scolaire ... *Claire Denis***
- p.10** **Lycée professionnel – demande de réunion par les enseignants / éducateurs
du lycée – 2008... *Claire Denis***
- p.14** **Pairs ?... *Marie Rousseau***
- p.17** **« Textes venus d'ailleurs »**
- p.17** **Poème de François CHENG**
- p.18** **Vignette clinique**
- p.18** **Sur la liberté ...**
- p.18** **Infos diverses**
- p.18** **Loi du 31 décembre 2011 ... *Marie-Nathalie FILLONNEAU***

Nous vous invitons à adhérer ou à renouveler votre adhésion au COREM pour l'année 2012. L'idée est que chaque année, chacun renouvelle sa participation financière au fonctionnement du groupe en envoyant un chèque au nom du COREM d'un montant de son choix. Ne seront adhérents à l'association, donc votant à l'AG de septembre prochain, que ceux qui auront envoyé un chèque d'ici là. La liste de diffusion des mails sera alors revue pour ne réunir que ceux qui auront souhaité être adhérents.

Cette année vous devez l'envoyer chez Odile Hayraud 41 rue du Cozes 17600 SAUJON.

Mise en bouche

La médiation est partout et de plus en plus. Elle entre dans toutes les sphères : éducatives, politiques, judiciaires, économiques, sociales... Tout le monde veut « en être » et les pressions sont fortes pour qu'elle s'ajuste aux contraintes et intérêts des uns et des autres.

Ne risque-t-elle pas alors de finir comme le caméléon d'Alphonse Allais, mort d'épuisement sur une couverture écossaise ?...

Pour ne pas courir ce risque, revenons à des incontournables.

La médiation est difficilement pensable sans les médiateurs. C'est au travers d'une éthique sans cesse revisitée, que les médiateurs pourront garder leur posture de médiateur. Que les institutions s'arrachent la médiation au risque de la tordre ne doit pas distraire la vigilance du médiateur de ses obligations, poser l'acte de médiation comme rencontre, ici et maintenant, avec le souci permanent de penser les acteurs de la rencontre (le médiateur en faisant partie bien sûr) comme sujets, c'est-à-dire libres de tout assujettissement institué, libres de leur parole fondatrice de sens (parole pour le coup instituante) : qu'est-ce qui pousse chacun à être là, ici et maintenant ? Qu'est-ce qui fait, que chacun trouve son compte à être là aujourd'hui ? Qu'est-ce qui fait nécessité à cette rencontre ? Et quelles sont les conditions pour que cette rencontre ait lieu ?

Maité Lassime

LA MEDIATION PAR LES PAIRS

UNE EXPERIENCE ORIGINALE DE SOCIALISATION ET D'APPRENTISSAGES

Ida Naprous



*Professeur d'Histoire - Géographie – Education Civique, Ida Naprous a suivi une formation universitaire¹ à la **médiation**. Parallèlement, elle a ouvert un atelier médiation par les pairs pour que des élèves de collège et d'une école élémentaire à Paris s'approprient des pratiques citoyennes. Ce qui lui a valu la Médaille de la Ville de Paris en 2010 et le trophée de l'innovation en 2011.*

¹ [IFOMENE](#) (Institut de formation à la médiation et à la négociation) en partenariat avec le Barreau de Paris et l'AME (Association des médiateurs européens).

La médiation par les pairs est-elle un nouveau mode de régulation scolaire ?

Les violences dans les établissements scolaires font l'objet de faits divers surmédiatisés. Pourtant, la plupart ne sont pas constituées d'actes de délinquance graves mais plutôt de petites violences quotidiennes et d'incivilités, des « micro-violences ».

L'institution scolaire, lieu de transmission du savoir, peut être pensée comme un meilleur espace de socialisation. Dans cet esprit, j'ai proposé au collège Anne Frank à Paris (420 élèves de 11 à 15 ans) inscrit dans un Réseau de Réussite Scolaire², d'ouvrir et d'animer à la rentrée 2004, **un atelier hebdomadaire de médiation par les pairs**, avec la participation d'élèves intéressés. Il a reçu l'aval des chefs d'établissement successifs.

L'année suivante, la directrice de l'école de la rue Saint Bernard (244 élèves) qui fait partie du même réseau et envoie ses élèves au collège, a adopté la démarche en ouvrant un

atelier puis **une permanence médiation, animée par des élèves du collège formés à la médiation**, sous la supervision de la médiatrice adulte.

Mon expérience et ma pratique de la médiation au collège

Il arrive que des élèves demandent aux adultes en qui ils ont confiance d'intervenir en cas de conflits qui les dépassent et qui créent une souffrance relationnelle. Les relais mis en place avec le chef d'établissement, la Conseillère Principale d'Education, responsable de la vie scolaire, l'infirmière, dans le cadre de l'accompagnement scolaire, conduisent ces élèves à la médiation.

L'atelier médiation est ouvert à tous les élèves (18 à 20 participants) sur le temps périscolaire, de la 6^e (11 ans) à la 3^e (14 ans).

↪ Quels sont les objectifs pédagogiques ?

Il s'agit d'apprendre à se connaître, à connaître l'autre et à communiquer, de prendre conscience de la nécessité des règles, afin d'intégrer le rapport à la Loi, d'apprendre à prévenir et gérer les conflits en s'appropriant les pratiques de la médiation, de

² La politique de l'Education prioritaire en France intervient pour les écoles et collèges où l'échec scolaire est le plus important. Elle vise à corriger les effets des inégalités sociales et économiques. L'éducation prioritaire se structure en réseaux de réussite scolaire ou réseaux "Ambition réussite".

contribuer ainsi à une véritable éducation à la citoyenneté et au Développement durable par l'acquisition de compétences sociales.

↔ **Comment se déroulent les séquences ?**

Le cycle de formation comprend une trentaine de séquences annuelles (une séance par semaine) à l'issue desquelles les jeunes participants acquièrent peu à peu les bases de la médiation (apports théoriques brefs, mises en situation et analyse de pratique).

Les premières séquences sont consacrées aux règles du groupe et aux représentations du conflit par les élèves. Puis est proposé le jeu de l'île: des équipes mettent en situation la survie après un naufrage. Il faudra élire un chef, répartir des rôles, rédiger une charte, gérer des conflits, organiser la vie quotidienne... À la fin de cette phase, c'est le temps de l'analyse: que se passe-t-il dans un conflit: les émotions à l'oeuvre Les besoins non satisfaits, les valeurs blessées ?

Enfin est abordée la médiation proprement dite: son cadrage, ses phases et ses techniques, le rôle du médiateur, la résolution du conflit «sans perdant», par des simulations.

La médiation à l'école élémentaire

L'école Saint Bernard accueille des élèves en difficultés de socialisation et d'apprentissages. Sa directrice, avec son équipe, cherche des solutions pour améliorer le climat. Elle s'est intéressée à la médiation par les pairs, en cohérence avec le projet «Vivre ensemble». J'ai donc proposé la création d'une permanence hebdomadaire: en cas de conflit entre élèves, une médiation est demandée par la directrice, les enseignants, les animateurs, la référente-médiation ou les élèves eux-mêmes. Tous les enfants sont concernés, du Cours Préparatoire (7 ans) au Cours Moyen 2 (10 ans).

Comment se déroule une séance de médiation ?

Deux ou trois apprentis médiateurs effectuent la médiation selon les procédures apprises. Pendant la médiation, la médiatrice formatrice supervise et aide les jeunes médiateurs quand

la discussion tourne en rond ou le questionnement en panne.

La résolution d'un conflit nécessite une, voire deux séances parfois. L'accord trouvé par les médiateurs consiste en un engagement écrit à ne plus se bagarrer, ne plus insulter, ne plus jouer à des jeux dangereux.

Les médiateurs signent à leur tour. Parfois ils demandent à revoir les médiés pour s'assurer que l'engagement est durable.

↔ **Quel bilan – évaluation ?**

Le bilan quantitatif

Depuis 2004, environ 90 élèves de collège ont fréquenté l'atelier et les permanences médiation. Chaque année, une dizaine d'élèves apprentis médiateurs assurent des permanences médiation à l'école de la rue saint Bernard. Environ 150 élèves de l'école ont été reçus en permanence pour être aidés dans la résolution de leurs conflits.

Le bilan qualitatif

La médiation contribue à l'amélioration du climat du collège, à une meilleure intégration dans l'école, un changement de regard du jeune vis-à-vis de l'adulte, enfin un progrès sensible pour les élèves en difficultés dans les résultats des apprentissages. Rendre plus intelligent (inter-ligère), c'est mettre du lien.

A l'école primaire, pour la directrice, « depuis qu'il existe dans l'établissement un espace de médiation, l'ambiance est plus sereine, la cour de récréation plus calme. Les enfants apaisés sont plus réceptifs en classe ». Une véritable « culture de la médiation » s'est installée

A l'école primaire, les enseignants se sont impliqués, même ceux qui étaient réticents au début, et ont fait le relais de l'information auprès des élèves et des parents. La permanence est devenue une évidence pour tous. En 2010-2011 ils ont été formés et souhaitent que l'intervention de la médiatrice se poursuive et qu'une semaine de la médiation soit organisée en octobre 2011.

Particulièrement les parents élus au conseil d'école et au conseil d'administration du collège se sentent concernés par la médiation. La médiation, selon eux, a changé les relations de leur enfant à l'école et à l'extérieur, et même parfois entre des parents

et des enfants.

Parmi les élèves médiés de l'école élémentaire, voici quelques réflexions : *La médiation, on parle, on s'exprime. Ça sert à rien de frapper. Ceux qui sont en conflit, ils se parlent entre eux et réussissent à se réconcilier. Je dois revenir à la médiation pour apprendre au lieu de m'énerver trop vite.*

Havane, une médiatrice du collège: *La médiation permet de gérer les émotions et de trouver une solution d'entente (accord gagnant-gagnant), d'éviter la violence physique.*

Janar, ancien élève de St Bernard, élève de 5è, médiateur: *J'ai fait des médiations à St Bernard pour retrouver mon école d'avant. Vivre l'engagement est un nouveau point de vue sur la vie.*

La médiatrice constate que sur 37 résolutions de conflits à l'école primaire l'année passée, seulement trois élèves ont dû revenir en médiation. Effet positif aussi sur les collégiens médiateurs, qui acquièrent des habiletés d'écoute, de communication, peu enseignées ou valorisées par l'école. De même sur les collégiens qui ont eu une médiation, à la demande de la Principale, de la Conseillère Principale d'Education en charge de la vie scolaire, de l'infirmière ou de quelques enseignants.

Mais la médiation a ses limites: l'indifférence des enseignants du second degré pour développer la médiation, le faible écho donné par l'Institution, même si elle en reconnaît l'intérêt. En ce qui concerne les élèves médiateurs, la difficulté est le regard des autres, et donc la légitimité que leurs pairs leur accordent pour intervenir dans leurs conflits.

L'Inspecteur du primaire : *j'ai vu tous les collègues dans une posture institutionnelle. Tout ce qui est évoqué dans le concept de Médiation touche la vie scolaire : ce qui échappe au regard de l'observateur dans la classe. C'est du domaine des problèmes relationnels dans le triangle parents, enseignants, enfants.*

Il y a légitimité de la problématique : le ministre a soulevé la nécessité d'initier et de développer cette problématique. En ce sens, le premier degré est concerné.

Un enseignant de CM² : *le dispositif est complémentaire de ce que l'enseignant fait en classe. Dans la classe, il a la possibilité de gérer les conflits. Mais dans les interclasses, la médiation permet de résoudre les problèmes.*

Dans médiation, il y a médiation : la vie scolaire est au coeur de l'école. Ce qui se joue, c'est la question de la parole, de l'oral. Il y a 30 ans, j'ai lu Les Enfants bâillonnés qui pose le statut de la parole descendante, de la parole magico-centrale. Cette école a le souci de la vie scolaire mais aussi pédagogique et éducatif puisqu'elle a au coeur la prise de parole pour s'exprimer et résoudre les conflits. L'importance du médiation qui s'oppose à l'immédiateté : sans la médiation de la parole, il n'y a rien. La médiation constitue un effort pour tendre vers la vérité. Il y a une justesse globale de la démarche qui concerne tous les champs disciplinaires. La question est donc : comment continuer et approfondir la problématique ?

Résultats enquête à l'école :

Comme le constate Debarbieux dans son rapport sur le harcèlement à l'école à l'échelle nationale, malgré des faits divers hyper médiatisés, à l'échelle locale, les élèves de l'école portent dans l'ensemble un regard positif sur leur établissement. Cependant, 155 enfants considèrent qu'il y a trop de conflits. A cette perception d'un bon climat scolaire correspond une victimation inexistante, le mot harcèlement n'ayant pas été cité par les enfants.

Dispositif pour aider à résoudre les conflits entre eux, la médiation recueille un assentiment majoritaire (182 enfants). Certains disent : « la médiation est bien, elle ne devrait pas s'arrêter ». Pour d'autres, elle « sert à faire comprendre leur bêtise », « elle nous aide à réfléchir ».

Les parents de l'école St Bernard portent dans l'ensemble un regard positif sur leur établissement.

A cette perception d'un bon climat scolaire correspond une victimation très marginale, le mot harcèlement n'ayant été cité qu'une seule fois et la victime à qui a été proposé une médiation, a interrompu la démarche.

Dispositif pour aider à résoudre les conflits entre eux, la médiation recueille un assentiment général de la part des parents consultés. Certains disent : « la médiation par les pairs : bravo pour cette activité qui donne de super bases aux enfants pour comprendre et gérer les conflits ». Un autre parent précise : « les relations primaires et collégiens sont à privilégier ».

↔ Résultats enquête collège

A l'heure où le rapport Debarbieux sur le harcèlement à l'école, publié en mai 2011 par l'UNESCO, et après 6 années d'expérimentation de la médiation dans le collège, le professeur d'éducation civique qui a introduit la médiation au collège et à l'école de la rue Saint Bernard, a lancé une enquête sur la perception de la violence et la médiation dans l'établissement, auprès de 92 élèves de 6^e (sur 103), parmi lesquels 50 garçons et 42 filles.

Les élèves de 6^e du collège portent dans l'ensemble un regard positif sur leur établissement, ainsi que sur la médiation pour aider à résoudre les conflits entre eux. A cette perception d'un bon climat scolaire correspond une victimation presque inexistante.

D'anciens élèves de 3^e qui ont participé ou bénéficié à l'action de médiation ont été interrogés dans un questionnaire dans le cadre de la validation des compétences civiques et sociales du brevet. Sur 23 élèves, seuls 6 ont répondu à ce sondage.

↔ Voici les réponses d'élèves de 3^e :

5 élèves sur 6 pensent qu'il n'y a pas trop de violences dans l'établissement.

2 sur 6 n'ont rencontré aucune violence, verbale ou physique.

5 sur 6 citent la médiation comme dispositif pour diminuer la violence.

↔ Quelques commentaires de leur part :

« La médiation permet aux individus en conflit de se parler pour tenter de régler un conflit. Le médiateur est une personne extérieure qui calme et aide dans la résolution du conflit ».

« Grâce à la communication entre les deux parties rivales, elle peut permettre de régler le conflit sans violence ».

« Ecouter l'agressé-e et l'agresseur est important pour situer le nœud du problème ».

« La médiation forme les élèves ».

« Un enfant aura plus de facilité à se mettre dans la peau d'un autre enfant qu'un adulte ».

« La médiation forme des élèves qui seraient susceptibles par la suite de régler des situations de violence. Il suffirait juste que la médiation ne soit plus prise seulement comme un club dans le collège et qu'une majorité d'élèves la pratique ».

Le professeur d'éducation civique qui a introduit la médiation au collège et à l'école de la rue Saint Bernard, a lancé une enquête sur la perception de la violence et la médiation dans l'établissement, auprès de 103 familles, par l'intermédiaire des élèves de 6^e. 75 ont été retournés. 50 mères se sont exprimées, 18 pères et 7 parents.

Les parents louent « la grande discipline », le « sérieux dans le sens que la principale et les professeurs font le nécessaire pour voir les problèmes et les résoudre ». Ce questionnaire laisse aussi apparaître l'image positive de la médiation. Deux parents précisent « à effectuer par les adultes », car « c'est une responsabilité trop lourde pour la faire porter à des collégiens de petites classes (ce qui est le cas avec la supervision de la médiatrice adulte). A cette perception d'un bon climat scolaire, correspond une victimation presque inexistante.

Les limites de la médiation scolaire

Le système scolaire est en crise en tant que lieu de socialisation et de régulation des conflits. Il est fréquent de rencontrer des résistances de la part d'enseignants qui voient dans la médiation une marque de défiance à leur égard, une dépossession de leurs prérogatives et une menace contre leur identité professionnelle. Ils préfèrent alors se replier sur des contenus disciplinaires, et l'instauration du socle commun des compétences (pilier 6 : compétences sociales et civiques en particulier) peine à les mobiliser. Le conflit est souvent nié.

Le droit est appelé à régler les conflits : le rappel à la Loi avec la refonte du règlement intérieur des établissements, l'introduction de la morale à l'école primaire, l'intervention des Equipes Mobiles académiques de sécurité, la mise en place du programme « Tenue de classe », devient la politique de prévention ou de résolution de la violence scolaire (hyper-réglementation de l'Institution scolaire).

Il existe un flou conceptuel entre les activités et les instances de médiation : beaucoup de professionnels dans le domaine social pratiquent la médiation.

Un exemple : un principal ou un conseiller d'éducation qui change d'attitude après sa formation de médiateur. Avant, il écoutait l'enseignant et prenait une sanction contre l'élève; maintenant, il écoute le jeune avant de le sanctionner. Ils utilisent la médiation sans être devenus médiateurs

En tant qu'instance de médiation, le médiateur est un tiers impartial, en dehors de toute relation de pouvoir. Il peut entendre les parties librement et leur permettre de se construire comme copropriétaires de leurs conflits et de leurs solutions. Le médiateur

fonde son action sur une logique communicationnelle alors que les autres acteurs régulation agissent selon une logique instrumentale :

l'objectif du principal = la bonne marche de l'établissement.

Si l'éducation à la non violence est nécessaire, ce sont les adultes qui doivent occuper le rôle contenant et pédagogique qu'exige la médiation par les pairs. A aucun moment de ma pratique, il n'est question de déserrer la part de responsabilité éducative qui revient aux adultes, que ce soit dans la communauté scolaire ou dans la famille, ce qui est parfois reproché à ce type de pratique.

La médiation est l'instauration d'un rituel de reliance. Ce n'est pas une simple technique ni une nouvelle forme de cohésion sociale mais un véritable processus éducatif qui permet à chacun de s'approprier ses propres actes, qui permet de se reconnaître « sujet ». Elle est à la fois ce qui sépare et ce qui unit, de sortir les êtres des groupes fusionnels, surtout à l'adolescence, pour prendre de la distance, se séparer pour se retrouver sur un autre mode que fusionnel. Il s'agit donc d'établir une culture de la communication à l'école, qui implique de donner du pouvoir aux élèves. C'est donc une véritable « contre-culture », comme l'écrit Jacques Faget: « quand l'école fait de la compétition, de l'obéissance et de la soumission à un ordre établi, du rapport de force ou de séduction, son modèle de fonctionnement, la médiation préfère le principe de la coopération, de la discussion, de la négociation, du contrat ».

Conclusion

La médiation n'est pas simplement un outil de gestion de la conflictualité mais un véritable processus pour améliorer la qualité de l'environnement éducatif.

Ida Naprous.

Bibliographie

Bonafé-Schmitt Jean- Pierre, **La Médiation par les élèves**, Paris : ESF, 2000.

B. Rosenberg Marshall, **Les mots sont des fenêtres (ou bien ce sont des murs) - Introduction à la communication non-violente**, Paris : éditions La Découverte, 2005.

Diaz Babeth, Liatard Brigitte, **Contre violence et mal-être : la médiation par les élèves**, Paris : Nathan, 1999.

Timmermans-Delwart Joëlle, **Devenir son propre médiateur** Paris : Chronique sociale, 2004.
 Faget Jacques , **Médiations- Les ateliers silencieux de la démocratie**, Toulouse : Erès, coll Trajet, 2010.

Sites web

> [Diverses approches de la médiation en milieu scolaire site de Jacques Nimier](#) ; > [Non violence Actualités](#) (Centre de ressources) (www.nonviolence-actualite.org/) ; > [Le site de la Communication non violente](http://nvc-europe.org/SPIP/) (<http://nvc-europe.org/SPIP/>) ; > [Sites médiatiques : compte rendu de l'expérimentation de la médiation par les pairs](#) : > <http://www.paxchristiwb.be/files/files/la-mediation-par-les-pairs.pdf>.

Les 7 marqueurs d'un processus innovant appliqués au projet Médiation par les pairs	
Il existe un laboratoire d'idées	Au niveau d'un établissement scolaire, la démarche vise à promouvoir une culture de la médiation pour résoudre des conflits, créer du lien au sein de la communauté éducative, et en dehors, par l'information, la sensibilisation de l'ensemble des parents. Coordination entre la médiatrice formée à la médiation, les enseignants et les animateurs, et la référente au sein de l'école. Les choix collectifs ont été réalisés dans le cadre du projet d'établissement et du conseil d'école.
Il y a des investissements de forme	Les moyens matériels alloués : Heures Supplémentaires Effectives rétribuées par la mission Innovalo de l'académie de Paris, salle d'adaptation mise à disposition pour les apprentis médiateurs + intervention à la récréation, temps périscolaire, tenue d'un cahier de RDV de permanence par la référente. Moyens mobilisés pour créer des réseaux : conseil d'école, intervention de la médiatrice auprès des adultes, rencontre hebdomadaire de la référente médiation de l'école
Les individus entrent en relation professionnelle par l'intermédiaire d'objets techniques et/ou symboliques	Existence d'un cahier de RDV permanence de la médiation. Site de l'école avec deux pages sur la médiation, actualisées chaque année par le webmestre de l'école, un professeur des écoles. Dossier pédagogique en ligne réalisé par la médiatrice pour le CNDP (Centre de Documentation Pédagogique) : http://educationprioritaireval.cndp.fr/dossiers/la-mediation-par-les-pairs/presentation.html POWER POINT réalisé par la médiatrice et mis à la disposition des adultes de l'école.
Les acteurs sont mobiles	Parcours hebdomadaire collège Anne Frank (médiatrice adulte + élèves médiateurs), professionnel de la médiatrice- enseignante formée à la médiation, de la référente médiation qui vient du service civil de la Mairie de Paris, nommée animatrice en 2010-2011.
Le chef d'établissement favorise la constitution d'un réseau sociotechnique	La directrice est à l'origine de l'action innovante. Elle délègue et collabore au travail régulièrement : organisation de rencontres ou conseils, aides matérielles à l'équipe, informations en interne comme en externe de l'expérimentation (parents, inspection, Mairie de Paris, Association St Bernard...). Relais assurés avec la psychologue scolaire et l'assistante sociale par son intermédiaire. Autonomie laissée à l'équipe médiation en toute confiance.
Il existe dans l'établissement des controverses qui amènent à aligner les intérêts particuliers dans un projet d'ensemble minimum	Le débat sur l'objet de l'innovation s'effectue dans le cadre du conseil des maîtres et du conseil d'école. Un aller-retour entre théorie et pratique se fait dans le cadre de l'information. Le débat porte sur les valeurs : La médiation n'est pas seulement un outil de gestion de la conflictualité. C'est un véritable projet pour améliorer la qualité de l'environnement éducatif, faisant appel aux notions de contrat, de confiance, d'équité. Pour aboutir, il s'agit d'obtenir l'adhésion (jeunes et adultes) à une culture fondée sur la justice, la solidarité, le respect implique une lutte contre l'exclusion et contre la marginalisation à l'origine de la violence. Un projet de société. Une nouvelle utopie?
Des porte-parole mobilisent des réseaux	L'équipe travaille en réseau interne qui repose surtout sur le chef d'établissement de l'école et du collège, la médiatrice et ses élèves médiateurs, la référente médiation et des enseignants et animateurs + les parents qui peuvent être à l'origine d'une demande de médiation ou d'échos favorables dans le quartier. Le système de communication existe mais il est encore à améliorer pour que chacun s'approprie la démarche de la médiation.

Autour de ce texte : nos réflexions



Participation au thème : «la médiation scolaire»

Claire Denis

✚ Il m'a été demandé d'intervenir comme formatrice/ médiatrice :

-Auprès des « grands frères/soeurs de la banlieue », du temps des « emplois – jeunes » appelés « médiateurs scolaires ».

J'avais trouvé, à l'époque, l'utilisation de cette nomination incongrue : « Grands frères et grandes soeurs » était plus approprié. D'ailleurs, lorsque j'avais travaillé avec ces jeunes issus de l'immigration, nous avions limité (il était très difficile de travailler plus d'un 1/4H d'affilée) notre réflexion sur « la recherche de bonne distance » affective et relationnelle avec les enfants dont ils s'occupaient ; ils étaient clairement du côté des enfants, et ayant eux même des souvenirs déplorables de l'école, ne raffolaient pas des relations avec le corps enseignant.

Une jeune fille était allée miraculeusement au bout de son récit en expliquant qu'elle était « tombée en dépression » parce qu'elle avait trop cru sortir d'affaire un petit garçon qui avait recheté devant ses yeux (échec scolaire et violence). Plus cocasse, nous travaillions dans de luxueux locaux du conseil général construits par un ancien ministre de l'intérieur : un grand gaillard sortait régulièrement pour aller téléphoner dans le couloir. Un jour je l'ai entendu dire : « garde moi la bagnole au chaud ; y a pas eu d'casse, bien ; j'chui en formation au boulot ; j'passe très vite ».

- Plusieurs années de suite, et dans divers établissements de la Fondation des apprentis d'Auteuil ; soit avec les professeurs ; soit avec les responsables des cellules médiations, des établissements, soit avec les médiateurs : jeunes et adultes.

Cette expérience originale de

médiation scolaire a été inventée et montée par Albert Sabat, qui avait une formation de médiateur au CNAM Paris.

L'idée était de former des médiateurs : jeunes et adultes (tous corps de métiers) des établissements volontaires afin qu'ils organisent ensemble – un médiateur jeune, un médiateur adulte- des rencontres de médiation en cas de demandes de médiations.

Mes remarques : la formation à la médiation était un moment très riche pour aborder les questions du rapport au savoir, à l'autorité, à la violence. Elle a amené des discussions très intéressantes entre jeunes et adultes. Lorsque nous sommes passés à des mises en situations pratique de rencontres de médiation... j'ai noté qu'il était très difficile pour les jeunes de ne pas laisser la place prédominante aux adultes (« ils s'expriment mieux que nous, c'est des prof ! ») et aux adultes de laisser de la place et de sortir de leur exercices professionnels habituels.

-Plusieurs années de suite auprès de groupes de professeurs (Fondations d'Auteuil et Lycée professionnel en Charente maritime). Le temps d'échange et de formation s'est réalisé autour de la notion de médiation .Vous trouverez en pièce jointe des éléments des travaux des professeurs suite à ces journées.

✚ **Je viens de lire** « la médiation aux prises avec l'univers scolaire » de Michel Guigue, professeur de Sciences de l'éducation, Education permanente, N° 189. La médiation est partout, les CPE pourraient devenir médiateurs, les chargés de mission des dispositifs démission impossible, idem. Peut – être que mon état de malade m'empêche d'apprécier.
Cet article perçu comme de la confusion supplémentaire !

∴ **Quant à la médiation par les enfants** (en primaire), j'ai vu des films (celui de « à mots ouverts » Chantal Marion, celui que m'a présenté Marianne Souquet, il y a bien longtemps). J'ai toujours eu une réticence vis à vis de ces pratiques sans véritablement avoir fait l'expérience de ces médiations sur le terrain, et sans avoir suffisamment réfléchi pourquoi.

Je dirai, en étant prête à revoir mon point de vue : j'ai peur sans doute que les enfants jouent les « Zorro » ou les chérifs ou père/mère fouettard – en parole - (figures hautement populaires et plus connues que celle de médiateur) ; je me dis que les disputes de cours de récré sont aussi à mener jusqu'au bout car elles sont aussi un apprentissage (les enseignants sont aussi là pour arrêter les coups, si ça va jusque là).

Par contre ce qui n'est apparu intéressant, c'est la formation à la médiation : faire réfléchir les enfants sur ce qui les perturbe, crée de la colère, sur l'agressivité/violence, sur sa place, la place de l'autre, l'écoute, la parole, la discussion, l'acceptation qu'on ne soit pas tous d'accord.

Claire Denis, décembre 2011.



LYCEE PROFESSIONNEL – demande de réunion par les enseignants / éducateurs du lycée. 2008.

Claire Denis

Les adultes sont préoccupés par la démobilitation des élèves par rapport aux apprentissages et par la montée de la violence.

Y aurait-il une sorte de « culture d'établissement » qui se transmet ?

Chez les élèves :

*Il est permis d'insulter, en particulier de « traiter les mères »

*L'internat et l'école sont une même entité (une bagarre déclarée à l'internat peut se prolonger en cours ...)

*Travailler, apprendre est « mal perçu, dévalorisé »... « le savoir n'a pas de sens » ...

Chez les professeurs, éducateurs, l'encadrement administratif, il est fait le constat suivant :

*« Les jeunes ont déjà beaucoup souffert »...le cadre disciplinaire doit être souple (Jusqu'à créer une zone de « non droit » protégée de l'extérieur ...justice, police ...)

*Il y a un désaccord sur cette souplesse à avoir / la loi (certains sont partisans d'une grande tolérance ; d'autres pensent que la loi est contenante et doit être appliquée – cohérence d'ensemble

entre internat et établissement scolaire)

Comment inverser la tendance ? Comment modifier la culture d'établissement dans un sens plus constructif ?

Pistes évoquées :

- Impliquer davantage les parents, les mères ?
- Ritualiser les débuts de cours (rappel du cadre et des objectifs du cours) ;
- Travailler la cohérence des règles de l'établissement et des sanctions appliquées / manquements aux règles ;
- Appliquer les sanctions prévues (une cohérence étant recherchée entre le scolaire et l'internat) ;
- Valoriser toute attitude positive (/apprentissage, / comportement) ;
- Donner des récompenses symboliques ;
- Donner aux élèves la possibilité de se mettre à la place du professeur (pour les grands avoir en responsabilité un petit groupe de plus jeunes ; arbitrage... ;
- Accepter que la loi de droit commun puisse être effective en cas de manquement grave ; exemple / drogue, violence physique ... ;
- Organiser des temps de « défoulement » (cadre précis) (match prof - élèves, pièce défoulatoire : pièce à insultes ... théâtre, bandes dessinées ;
- Symboliser (le professeur qui laisse une place sur les murs pour les poster des élèves partage son lieu avec les élèves... il symbolise un partage de territoire ; Symboliser un partage du pouvoir de discipline ? Du savoir ? ;
- Créer un lieu de médiation avec médiateurs jeune adultes en restant vigilant au rapport d'inéquité (rapport de force en faveur de l'adulte) ;
- Affiches sur la non violence ;
- Réaliser des scènes théâtrales (conflit, régulation par la règle, arbitrage, médiation) à jouer dans les classes ... ;

NOTES plus précises

1/ CADRE de la journée

Respect, acceptation des différences de perception, écoute, débat pour construire des ouvertures pédagogiques

Chacun énonce de quelle place il parle.

Quelle est la demande de chacun à mon égard (animatrice et médiatrice) ?

Quelles sont les différentes perceptions des conflits au sein de l'établissement ?
Quelles sont les différences évaluations de la situation ?

2) L'Institution³

Apport théorique / Institution : 2 conceptions

- a) L'institution comme forme établie / L'institué présente une permanence, une stabilité une continuité ; l'institution constitue un ordre supérieur à l'individu et assure la cohésion sociale.
- b) L'institution comme processus par lequel un groupe s'organise : l'instituant (naissance évolution organisation ...)

Les groupes se constituent à partir de la dialectique Institué /instituant : l'institué est ce qui est là et cherche à se maintenir ; et l'instituant une force de subversion et de changement.

Les élèves, les professeurs, les personnels administratifs sont des groupes produits par l'institué. (chaque individu a une position définie). La question est de permettre aux individus de devenir acteurs de l'espace institutionnel (auto organisation ; instituant)

L'histoire et la mission de l'établissement :

Quelle était la mission? Y a t il toujours adéquation avec la mission initiale de cette institution et sa mission actuelle (Il existe une auto altération des institutions)

Première piste dégagée : permettre cette dialectique instituant/institué ; Créer un journal institutionnel ?

3) L'Enseignant et le groupe classe

Le pouvoir de l'enseignant : savoir, pouvoir d'être garant et d'appliquer les règles (sanction) (Parfois : Diviser pour mieux régner ...)

Le pouvoir de l'enseignant peut être remis en cause par le groupe :

Soit l'enseignant laisse le groupe classe se constituer seul

Soit l'enseignant participe à la constitution du groupe en début d'année (malgré les entrées et sorties d'élèves qui rendent la constitution du groupe fragile) et reste « à l'écoute du groupe » pour tenter d'éviter une pollution négative du groupe.

Pour aider à former ce groupe plusieurs idées sont émises :

.. Rassembler les élèves par affinités (non scolaires) sans créer des antagonismes entre groupes ; la valeur d'approche de la citoyenneté comme vision de la société multiforme et tolérante/différences est une valeur fondamentale de l'enseignement national.

.. Négocier avec le groupe un projet / enseignement

.. Créer un projet commun pour le groupe (projet dont tout membre du groupe est aussi garant)

.. Phénomène de « bouc émissaire » (référence lecture : R. GIRARD)

Pistes élaborées / phénomène de bouc émissaire :

- Rester vigilant à la survenue du bouc émissaire (lorsque le groupe va mal il peut porter le mal sur une seule personne – qui, exclue, libèrerait le groupe du négatif)

- Aider l'élève qui se met dans cette position (aide individualisée)

³ Ardoino, Lourau, *Les pédagogies institutionnelles*, PUF.

Boumard Marchat, *Chahut ordre et désordre dans l'institution éducative*.

Hess, *Le lycée au jour le jour*, Méridiens.

Lapassade, *Guerre et paix dans la classe*, A.Colin.

Lobrot, *A quoi sert l'école*, A. Colin.

- *Travailler sur « une place pour chacun dans le groupe »*
- *Préparer la place de celui qui arrive, parler de la place que laisse celui qui part ?*

Exemple : des feuilles blanches (un seul élève est sollicité pour apporter des feuilles et les donner à ceux qui n'apportent rien – rappel de la règle : chacun apporte son matériel ; remarque / racket – le professeur donne les feuilles à ceux qui les demandent ...)

4) LE CADRE de la classe

Comment chaque professeur pose-t-il au départ le cadre du travail à faire et comment le maintient-il en cours d'année?

Cadre :

- Institution
- Espace (l'espace classe est actuellement l'espace du professeur, les élèves y sont invités ...)
- Temps
- Règles pour « travailler ensemble »

Pistes trouvées:

- *Travail sur la façon de poser et maintenir le cadre en groupe d'analyse des pratiques ?*
 - *Penser le cadre (espace – exemple un professeur laisse dans sa classe un espace pour que les élèves se l'approprient ...) (espace d'une classe et non du professeur ?)*
 - *Penser la façon de poser, symboliser et de maintenir le cadre*
 - *Varié les façons de dire le cadre (parole sous diverses formes : rappel de la règle, images, métaphores, contes ... ; actes symboliques ...) – il s'agit de surprendre les élèves, de varier la façon de poser et rappeler le cadre.*
 - *Travailler la cohésion, la cohérence des adultes (le groupe d'adultes de référence) / règles*
- EX : se lever lorsque le professeur arrive, couper son tel portable, enlever les écouteurs / musique....*

Rappel : les jeunes testent les limites

La règle dans les groupes de jeunes serait « la loi du plus fort » qui s'oppose à celle des Adultes (une place pour chacun, égalité de traitement, égalité/ apprentissage)

- *Il serait important de développer tout ce qui peut signifier cette règle d'égalité de traitement (contre pouvoir / loi du plus fort)*
 - *Développer des rites, codes, règles qui signifient cette règle d'égalité et s'oppose à la règle du plus fort et de la valorisation du « non-travail ».*
- Travail/ différents espaces de l'institution : classe, internat, inter-classe, jardin. Quelles sont les règles qui valent partout, quelles règles sont spécifiques à un espace particulier ? Comment passe-t-on d'un espace à l'autre?*

5) LE GROUPE DES ADULTES

Comment rendre plus cohérent le groupe des adultes (sans gommer les différences) ?

Pistes :

Travail de groupe (sur des projets) ; analyse des pratiques (lieu confidentiel, règle de loyauté : le lieu ne peut être utilisé pour nuire au collègue ; il est un lieu auto-réflexif / pratiques d'enseignement ; il est un lieu de partage d'expérience, de transmission, il peut être un lieu de construction et d'organisation du collectif – créant de l'instituant, reconnu par l'institué)

6) Les Insultes vis à vis des mères (et des soeurs)

Comment renverser la tendance / culture de l'insulte ?

Différence entre injure et insulte (l'injure touche la personne ; exemple lorsqu'à l'insulte concernant la mère est ajouté le prénom de la mère réelle, l'insulte devient une injure – voir texte remis au directeur par C.Denis)

Quel est le sens de cette insulte ?

-toucher le groupe famille ? S'intégrer à la culture d'établissement ? Exprimer quelque chose de la sexualité en marche ? ...

Pistes, idées :

Associer les parents, les mères ?

Organiser un grand jeu d'insultes type capitaine Hadock avec une règle d'interdiction concernant l'injure. (Personnalisée) ?

Travailler en cours de français / bandes dessinées de tintin ?

Claire Denis.



PAIRS ?

Marie Rousseau

Mon écrit ne va pas traiter de la médiation scolaire de façon directe, mais plutôt questionner ce qui est peut-être sous-jacent à l'usage de l'intitulé : « médiation par les pairs ».

Que signifie médiation par les pairs ?

En quoi le « médiateur pair » se distingue-t-il du médiateur « impair ? » ou plutôt en quoi le médiateur est-il ou n'est-il pas pair ? Ou, quelle parité génère un « plus » pour l'action du médiateur ?

Que signifie donc le focus mis dans certaines situations sur cette « égalité »⁴ ?

Ce concept de médiation par les pairs (qu'ils soient enfants ou adultes) situe les relations sur le mode horizontal : on se parle d'égal à égal, on a une condition commune, celle d'écopier par exemple.

⁴ Pair : est issu du latin par paris égal (en quantité en valeur, en dimension) substantivé pour désigner le compagnon, l'homme de même rang et, en latin médiéval, le vassal de même seigneur. (Robert historique de la langue française)

Il est difficile de ne pas trouver une parité entre des humains... C'est d'ailleurs ce qui nous incite à travailler sur nous, à participer à des groupes d'analyse des pratiques.

Comment fait-on pour passer de la parité à l'altérité? N'y a-t-il pas, là encore une incitation à la synchronisation, l'uniformisation? C'est parce que le médiateur a du « même » qu'il sera sollicité. C'est un peu postuler qu'il n'y a qu'un chemin vers la résolution d'une difficulté, celui suivi par le médiateur pair. Le dispositif de médiateur en santé mental autrement nommé « les pairs aidants » s'appuie sur ce postulat.

La médiation en santé mentale repose, d'après Larry Davidson, professeur de psychiatrie à l'université de Yale, sur « *l'implication d'une ou plusieurs personnes présentant des antécédents de troubles mentaux sévères, ayant fait l'expérience d'une amélioration significative de leur état de santé psychiatrique, proposant des services et/ou du soutien à d'autres personnes présentant des troubles équivalents, et qui ne sont pas aussi avancées dans leur propre processus de rétablissement.* »

Leur rôle sera de créer du lien entre la personne en souffrance et les professionnels ou les structures de santé et d'accompagnement médico-social. Pour le patient, la rencontre avec un « pair » peut permettre un contact privilégié et avoir

valeur d'exemple. Le médiateur par l'accession à ce nouveau métier renforce son rétablissement et son retour à la vie citoyenne. Pour l'ARS (agence régionale de santé), les équipes soignantes peuvent aussi tirer bénéfice de ce regard différent

A l'heure où n'existe plus de formation spécifique d'infirmier psychiatrique, on expérimente une nouvelle formation uniquement adressée à d'anciens patients de psychiatrie. Le postulat étant que l'avoir vécu permet un travail pertinent auprès de ceux qui le vivent.

Cela me rappelle la joyeuse époque où le travailleur social devait être « issu des quartiers, avoir vécu... », les résultats étaient loin d'être systématiquement probants ! C'était avant l'instauration du médiateur social. L'expérience dont il est question ici, permettrait une traduction ? Une exemplarité ? Et le jour n'est pas loin où celui qui n'aura pas vécu la situation n'aura pas de légitimité à la traiter !

Accepter le métier de médiateur par les pairs c'est en viser la disparition, mettre le focus sur la « mêmété » au dépend de la singularité, le médiateur n'est plus dans cette posture distincte qui fait autorité (c'est-à-dire qui autorise, qui rend auteur...).

Les associations diverses (d'anciens malades par exemple) ont une intervention intéressante : organiser un passage d'expérience, étayer, le plus souvent hors

contexte institutionnel, et sans statut professionnel. Leurs interventions ne se substituent pas à l'action de professionnels tels que les soignants.

L'institutionnalisation de telles actions tend, d'une part à les dévitaliser, mais aussi à fragiliser les professionnels du champ concerné.

Les syndicalistes du secteur psychiatrique ne s'y trompent pas : *« L'introduction des « Pairs aidant » dans les systèmes de santé anglo-saxons, en particulier dans le domaine de l'addictologie et de la cancérologie, est basée sur une approche cognitivo-comportementaliste qui vise à adapter et « réhabiliter » les comportements. Elle ne saurait être*

transposée à notre conception de la psychiatrie où l'engagement dans le parcours de soin ne peut être établi qu'à partir de l'approche individuelle de la personne en souffrance et de la reconnaissance du statut de sujet de chaque patient. » (Commission psychiatrique régionale Sud Santé PACA)

Entendons nous bien, il n'est pas ici question de dénigrer un certain nombre d'actions individuelles visant à améliorer le quotidien de personnes ! Il s'agit d'un appel à vigilance (encore !) quant à l'instrumentalisation (encore !?) et la dérive de la fonction de médiation.

Marie Rousseau.

« Les textes venus d'ailleurs ... »

Poème de François CHENG

dans

Le dialogue

Entre
le nuage
et l'éclair

Rien

Si non le trait
de l'oie sauvage

Si non le passage
Du corps foudroyé
au royaume des échos

Entre

Le mot "Entre" avec son double sens d'intervalle et de pénétration...son suspendu en l'air (en) et qui semble, tel un aigle, attendre la moindre occasion pour pénétrer (Tre) dans la brèche ouverte par l'espace lorsque deux entités sont en présence, quelle que soit l'intention qui les anime, hostile ou harmonieuse. On connaît l'importance accordée par la pensée chinoise à ce qui se passe entre les entités vivantes, cernées par la notion du souffle du vide -médian.....

Vignette clinique

Sur le sujet de la liberté,

Je me souviens avoir travaillé avec une médiatrice qui réalisait des « médiations internationales ». Des personnes l'avaient sollicitée en raison d'un conflit portant sur la résidence d'un enfant. Ces personnes issues du même pays d'origine, l'Iran, étaient devenues des « citoyens du monde » au cours de leur vie maritale et familiale. Puis, lors des années qui avaient suivi leur séparation, ils avaient effectué, à tour de rôle, des rapt de leur propre enfant. Ils étaient donc « hors la loi » et obligés de se cantonner à présent dans un pays d'accueil. Les frontières les avaient rattrapés....

Or la médiatrice exerçait dans le petit pays, semblable à présent à une prison dorée, où demeurait l'un des parents (l'autre parent résidait dans un autre pays).

Je me souviens m'être amusée à imaginer un lieu de médiation qui aurait pu convenir à ces personnes : un bateau par exemple (les situations de médiations internationales présentées me faisaient également imaginer qu'un sponsor pourrait doter les médiateurs d'un tel espace de médiation).

Et aujourd'hui je lis un article sur « la liberté des mers » : J'y apprend que le plaidoyer pour la liberté des mers émane des Hollandais (H.Grotius ; Cornelis Van Bynbers-hoek). « Les océans fluides et en mouvement, ne peuvent faire l'objet d'une appropriation souveraine par les Etats, à la différence de la terre que l'on peut borner et circonscrire » déclare H. Grotius (1583-1645). A partir du XVIIIème siècle, l'idée d'une distinction entre des eaux territoriales (limitées à la portée d'un tir de canon depuis la côte) et la mer libre, ancêtre des eaux internationales finira par s'imposer.

Infos diverses

Je voudrais vous signaler une loi du 31 décembre qui, à titre expérimental et jusqu'à la 3ème année suivant sa promulgation, dans les Tribunaux de Grande Instance désignés par arrêté, prévoit que la saisine du Juge par le ou les parents doit, à peine d'irrecevabilité pouvant être soulevée d'office par le Juge, être obligatoirement précédée d'une tentative de médiation selon les modalités fixées à l'article 373.2.7 du Code Civil sauf:

- 1) si la demande émane conjointement des deux parents afin de solliciter l'homologation d'une convention
- 2) si l'absence de recours à la médiation est justifiée par un motif légitime
- 3) si cette tentative de médiation préalable risque, compte tenu des délais dans lesquels elle est susceptible d'intervenir, de porter atteinte au droit des intéressés d'avoir accès au juge dans un délai raisonnable.

Marie-Nathalie FILLONNEAU.